



Ville de Lausanne

Service des écoles  
et du parascolaire  
case postale 5032 – 1002 Lausanne

Direction de l'enfance,  
de la jeunesse et des quartiers

Aux parents des enfants  
du cycle 9-11S, RAC

Lausanne, août 2023

## Devoirs accompagnés (ÉTUDE) 9-11S et RAC.

Madame, Monsieur,

L'établissement d'Entre-Bois met-sur-pied, en collaboration avec le Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne, une structure appelée **ÉTUDE**, destinée aux enfants de 9-11S et RAC qui ont besoin d'encadrement pour effectuer leurs devoirs.

**L'ÉTUDE** a pour objectif d'offrir un endroit calme et propice à la concentration. Votre enfant peut bénéficier de la présence d'une personne-ressource prête à l'accompagner et à l'encourager dans la réalisation de ses devoirs scolaires.

**L'ÉTUDE** a lieu dans le bâtiment d'Entre-Bois, **les lundis, mardis et jeudis, de 15h30 à 18h du lundi 11 septembre 2023 au jeudi 13 juin 2024**. Une collation est également proposée aux enfants qui suivent la prestation.

L'inscription à **L'ÉTUDE** se fait par semestre, au moyen d'un bulletin annexé, et implique une participation financière de CHF 125.- par semestre pour les trois jours, ou CHF 90.- par semestre pour les deux jours de fréquentation ou CHF 45.- pour un seul jour. La somme est due forfaitairement, une facturation vous parviendra ultérieurement. Les inscriptions sont également possibles en cours d'année, dans la mesure des places disponibles.

L'enfant qui s'inscrit à **L'ÉTUDE** s'engage à :

- réaliser activement ses devoirs ;
- venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré ;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs ;
- adopter un comportement adéquat et respecter les règles de vie en vigueur ;
- respecter le matériel et le lieu où il se trouve

L'enfant qui termine ses devoirs avant la fin de la prestation doit quitter **L'ÉTUDE**. Toutefois, avant d'être libéré, il doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit effectué correctement.

**Chaque enfant inscrit à L'ÉTUDE est soumis à un temps d'essai de 2 mois, au terme duquel son adhésion devient ferme si son comportement est jugé satisfaisant. Par ailleurs, tout comportement empêchant le bon déroulement de L'ÉTUDE pourra être sanctionné en cas de récurrence ; l'enfant ne sera plus accueilli à L'ÉTUDE, ceci sans remboursement.**

Si l'établissement met à disposition le cadre et l'aide nécessaire à la réalisation des devoirs, les parents s'assurent que l'ensemble des devoirs a été réalisé. Durant **L'ÉTUDE**, le règlement interne de l'établissement reste en vigueur.

En vous remerciant de l'attention portée à ces informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Patrice Crottaz  
Doyen

Ines Secretan  
Responsable communale des prestations DAC



**Bulletin d'inscription à L'ÉTUDE 2023-2024**

**Concerne : Collège d'Entre-Bois (9-11S, RAC)**

J'ai pris connaissance des conditions d'admission à l'ÉTUDE et je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous.

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Téléphone des parents : .....

Mon enfant suivra l'ÉTUDE (cocher les cases correspondantes)

- le **lundi** dès  15h25  16h30  17h15  Q1  Q2  S1
- 15h25  16h30  17h15  Q1  Q2  S2
  
- le **mardi** dès  15h25  16h30  17h15  Q1  Q2  S1
- 15h25  16h30  17h15  Q1  Q2  S2
  
- le **jeudi** dès  15h25  16h30  17h15  Q1  Q2  S1
- 15h25  16h30  17h15  Q1  Q2  S2

Intolérances ou allergies alimentaires :	<input type="checkbox"/> NON
	<input type="checkbox"/> OUI    Merci de contacter le/la responsable de l'Etude

Je m'engage à payer la participation forfaitaire pour chaque semestre : CHF 125.- pour les trois jours, CHF 90.- pour deux jours et CHF 45.- pour un seul jour, dès réception du bulletin de versement. La somme est due quel que soit le nombre de séances suivies.

**Adresse de facturation :**

Nom ..... Prénom ..... :

Adresse : .....

Date : ..... Signature : .....

**Ce bulletin doit être impérativement remis à M. Crottaz, doyen, pour le mercredi 6 septembre 2023**